



RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA

le 27 février 2019

13 h

salle Andrew S. Haydon, 110, avenue Laurier Ouest

PROCÈS VERBAL 8

Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le le 27 février 2019 à 13 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa.

Le maire Jim Watson préside l'assemblée et demande au Conseil de participer à un moment de réflexion.

APPEL NOMINAL

Tous les membres sont présents sauf les conseillers G. Darouze et J. Leiper.

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Aucune déclaration d'intérêts n'est signalée.

ABSENCES

Les conseillers G. Darouze et J. Leiper ont prévenus qu'ils seraient absents de la réunion extraordinaire du 27 février 2019.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

MOTION NO 8/1

Motion du conseiller A. Hubley
Appuyée par le conseiller C. McKenney

Que le rapport du Directeur général, Direction générale des transports intitulé « Attribution du contrat de l'Étape 2 des projets de train léger sur rail d'Ottawa et questions connexes»; et le rapport du Directeur général, Direction générale des services organisationnels intitulé « Mis à jour du plan financier à long terme du transport en commun» soient reçus et examinés.

ADOPTÉE

MOTION NO 8/2

Motion de Conseiller K. Egli
Appuyée par Maire J. Watson

ATTENDU QUE le rapport Attribution du contrat de l'Étape 2 des projets de train léger sur rail d'Ottawa et questions connexes contenait une version antérieure dans l'article « Délégation de pouvoirs » aux pages 85 et 86;

ATTENDU QUE le contenu de la version antérieure ne touche pas les recommandations du rapport;

ATTENDU QUE les membres du personnel ont révisé l'article sur la Délégation de pouvoirs afin de fournir des précisions et d'indiquer expressément l'entente du Collège Algonquin qui avait été omise par inadvertance;

ATTENDU QUE le rapport doit être déposé à la réunion du Conseil le mercredi 27 février 2019;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE le premier paragraphe de l'article sur la Délégation de pouvoirs du rapport soit modifié en ces termes :

« Le présent rapport recommande de déléguer au directeur municipal avec l'accord de la direction générale des services organisationnels et de la trésorière municipale le pouvoir d'exécuter un protocole d'entente avec l'Université Carleton, le protocole d'entente avec TPSGC, l'accord de croisement avec VIA Rail Canada Inc., et l'entente avec le Collège Algonquin des arts appliqués et de technologie. Tel qu'il a été mentionné, ces ententes sont expliquées plus en détail à l'annexe 1.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que les paragraphes suivants soient supprimés :

« Le rapport recommande également de déléguer au directeur du Bureau des biens immobiliers municipaux le pouvoir d'approuver, de signer, d'exécuter, de modifier, de prolonger et de compléter tout document, toute entente ou tout instrument découlant de toute transaction immobilière approuvée par la Directrice générale, Direction générale des services organisationnels et la trésorière municipale ou toute entente décrite dans le Document [x] joint au présent rapport, ou les modifiant, à condition que les incidences financières du document, de l'entente, de l'instrument ou de la modification qui en résulte respectent le budget de projet pour l'Étape 2 du projet et aient obtenu l'accord du maire et du conseiller municipal du quartier où se trouve la propriété pertinente.

Plusieurs des ententes résumées à l'annexe 1, ainsi que les ententes d'acquisition de propriétés négociées par les membres du personnel, nécessiteront la signature d'ententes auxiliaires et d'autres documents. En outre, des modifications aux ententes peuvent être requises au cours du projet de l'Étape 2 au fur et à mesure que la conception et la construction des deux réseaux progresseront. Le but de cette recommandation de délégation de pouvoir au directeur du Bureau des biens immobiliers municipaux est de simplifier l'administration des ententes qui ont déjà été approuvées et la réalisation des transactions prévues dans ces ententes.

ADOPTÉE

CONSTITUTION EN COMITÉ PLÉNIER

MOTION NO 8/3

Motion du conseiller A. Hubley
Appuyée par le conseiller C. McKenney

Que le Conseil municipal décide de siéger en tant que Comité plénier en vertu de l'article 52 du *Règlement de procédure*.

ADOPTÉE

RAPPORTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS

- | |
|--|
| <p>1. ATTRIBUTION DU CONTRAT DE L'ÉTAPE 2 DES PROJETS DE TRAIN LÉGER SUR RAIL D'OTTAWA ET QUESTIONS CONNEXES</p> |
|--|

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Conseil :

1. Reçoive et dépose le rapport intitulé Attribution du contrat de l'Étape 2 des projets de train léger sur rail d'Ottawa et questions connexes à sa réunion spéciale du 27 février 2019 et qu'il l'examine subséquemment à sa réunion ordinaire du 6 mars 2019.
2. Qu'à sa réunion ordinaire du 6 mars 2019, le Conseil :
 - a. Reçoive les résultats du processus de demande de propositions (DP) pour l'Étape 2 du projet de train léger sur rail d'Ottawa, comme décrit dans le présent rapport et supervisé par un commissaire à l'équité, et les questions connexes, notamment l'état associé aux évaluations environnementales et aux approbations, ainsi que le progrès réalisé jusqu'à présent par le biais du protocole d'entente en ce qui a trait aux

véhicules et à l'entretien pour la Ligne de la Confédération Est et Ouest, comme décrit dans le présent rapport.

- b. Approuve le choix de TransitNEXT en tant que promoteur privilégié pour concevoir, construire, financer et entretenir le Projet de prolongement de la Ligne Trillium ainsi que les projets regroupés et les travaux civiques de la manière décrite dans le présent rapport, et notamment ce qui suit :**
 - i. Le projet de prolongement de la Ligne Trillium;**
 - ii. Les projets regroupés et travaux civiques suivants : étagement du croisement en oblique d'Ellwood; passerelle pour piétons de la rivière Rideau; réfection du tunnel du lac Dow; réfection du pont de la Ligne Trillium enjambant la rivière Rideau et des conduites; réfection du tunnel de l'Université Carleton; passerelle piétonnière de la station Trinity à la hauteur de l'avenue Bayview; remise en état du bloc d'alimentation et de la transmission; remise en état des véhicules Alstom à l'an; amélioration des stations de la Ligne Trillium; pont de la Ligne Trillium enjambant le ruisseau Sawmill; et mise à niveau de la signalisation de la Ligne Trillium;**
 - iii. Le lien ferroviaire vers l'aéroport.**
- c. Approuve le choix de Connecteurs Est-Ouest en tant que promoteur privilégié pour concevoir, construire et financer le Projet de prolongement de la Ligne de la Confédération ainsi que les projets regroupés et les travaux civiques, de la manière décrite dans le présent rapport et notamment ce qui suit :**
 - i. Les prolongements vers l'est et vers l'ouest de la Ligne de la Confédération;**

- ii. **Les projets regroupés et travaux civiques du projet de prolongement vers l'est de la Ligne de la Confédération suivants : pont du chemin de Montréal; réparation du pont du boulevard Jeanne d'Arc et de l'autoroute 174; parc-o-bus Trim; point de franchissement de la conduite d'eau principale du chemin Shefford à l'autoroute 174; ponceaux de l'autoroute 174 hors de la portée des travaux du TLRO; ponceaux de l'autoroute 174 intégrés aux travaux du TLRO; écrans antibruit de l'autoroute 174; projets pour piétons et cyclistes hors de la portée des travaux du TLRO; enlèvement du béton de l'autoroute 174; remplacement du ponceau de l'autoroute 174 et du ruisseau Greens; systèmes de transport intelligents de l'autoroute 174; circulation routière de la ville – points de sortie des canalisations de fibres optiques; zones d'arrêt d'autobus sur le boul. Jeanne d'Arc;**
 - iii. **Les projets regroupés et travaux civiques du projet de prolongement vers l'ouest de la Ligne de la Confédération suivants : muret de pierre des côtés nord et sud du Transitway Ouest; réfection des égouts pluviaux et séparatifs du ruisseau Pinecrest; réfection des égouts pluviaux et séparatifs des rues complètes du chemin Richmond; amélioration de surface de la station Baseline; pont Goldenrod; circulation routière de la ville – points de sortie des canalisations de fibres optiques; bassin de rétention des eaux pluviales de l'avenue Woodroffe (conception, ÉE, mise en œuvre); amélioration du pont de la promenade Moodie; passerelle piétonnière du Collège Algonquin.**
- d. **Demander au personnel de continuer d'examiner et**

d'évaluer l'Étape 2 du projet de train léger sur rail afin de réaliser des économies en améliorant l'efficacité de la conception.

- 3. Approuve les budgets et les sources de financement pour l'Étape 2 du projet de train léger sur rail comme suit, sous réserve d'un financement obtenu des gouvernements fédéral et provincial et de l'exécution des ententes de contribution correspondantes et de fonds obtenus d'autres sources, comme décrits dans le présent rapport.**
 - a. Le budget de 4,657,445,229 \$ l'Étape 2 des projets de train léger sur rail d'Ottawa et les sources de financement définis dans le présent rapport;**
 - b. Le modèle de financement pour le prolongement de 3,4 kilomètres de la Ligne Trillium jusqu'au chemin Limebank, comme décrit dans le présent rapport et comprenant une contribution de 50 millions de dollars provenant du gouvernement de l'Ontario et un montant supplémentaire de 30 millions de dollars obtenu grâce à des redevances d'aménagement propres au secteur.**
- 4. Délègue au directeur municipal le pouvoir de négocier, de conclure, de signer, d'exécuter, de modifier et de prolonger les ententes du projet de prolongement de la Ligne Trillium et du projet de prolongement de la Ligne de la Confédération ainsi que les ententes accessoires associées, y compris l'exécution des ententes de contribution fédérale et provinciale, pour l'Étape 2 du projet de train léger sur rail d'Ottawa, conformément et sous réserve des conditions énoncées dans le présent rapport.**
- 5. Approuve l'obligation de paiement de la Ville et autres obligations en vertu des ententes de projet pour les prolongements de la Ligne de la Confédération et de la Ligne Trillium, tant durant la construction que durant la période de service et d'entretien de la Ligne Trillium, comme décrites dans le présent rapport.**

- 6. Délègue à la trésorière de la Ville le pouvoir de prendre toute autre mesure et disposition jugées nécessaires pour donner effet aux budgets approuvés et aux sources de financement pour l'Étape 2 du projet de train léger sur rail d'Ottawa, ainsi qu'à la transition et au budget relatif aux imprévus du projet, sous réserve des modalités et conditions énoncées dans le présent rapport.**
- 7. Reçoit les résumés des dispositions principales des ententes complexes intervenues avec la Commission de la capitale nationale, Canadian Property Holdings (South Keys) Inc et Calloway REIT (South Keys) Inc. et l'Administration de l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa, comme décrit à l'annexe 1, qui ont été approuvés en vertu du pouvoir délégué, et approuve ce qui suit :**

 - a. Délègue au directeur municipal avec l'accord de la direction générale des services organisationnels et de la trésorière municipale le pouvoir d'exécuter un protocole d'entente avec l'Université Carleton, comme décrit dans le présent rapport et résumé dans l'Annexe 1.**
 - b. Délègue au directeur municipal avec l'accord de la direction générale des services organisationnels et de la trésorière municipale le pouvoir d'exécuter une entente avec le Collège Algonquin, comme décrit dans le présent rapport et résumé dans l'Annexe 1.**
 - c. Délègue au directeur municipal avec l'accord de la direction générale des services organisationnels et de la trésorière municipale le pouvoir d'exécuter un protocole d'entente avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, comme décrit dans le présent rapport et résumé dans l'Annexe 1.**
 - d. Délègue au directeur municipal avec l'accord de la direction générale des services organisationnels et**

de la trésorière municipale le pouvoir d'exécuter un accord de croisement avec VIA Rail Canada inc. afin de permettre la construction d'un saut-de-mouton à Ellwood, comme décrit dans le présent rapport et résumé dans l'Annexe 1.

8. **Délègue au directeur général, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, le pouvoir de conclure et d'exécuter l'accord de financement avec Riverside South Development Corporation en ce qui concerne le projet de prolongement de la Ligne Trillium du train léger jusqu'au chemin Limebank, comme décrit dans le présent rapport.**
9. **Approuve les mesures suivantes visant à faciliter la construction de l'Étape 2 du projet de train léger sur rail d'Ottawa, comme décrit dans le présent rapport :**
 - a. **Déléguer au directeur général, Direction générale des transports, le pouvoir de négocier, d'approuver, de signer, d'exécuter, de modifier et de prolonger la Lettre d'entente portant sur les travaux d'infrastructure liés aux services publics avec Hydro Ottawa Limited, sous réserve des conditions énoncées dans le présent rapport.**
 - b. **Approuver la structure de redevances de déversement pour le sol et les matières excavées, comme décrite dans le présent rapport.**
 - c. **Déléguer le pouvoir au greffier municipal et avocat général de modifier les règlements, les processus ou les politiques afin de donner effet aux décisions du Conseil relatives à ce projet et d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion du Conseil au T2 2019 l'adoption de tout règlement municipal portant modification du Règlement sur la réglementation relative au train léger 2015-301, comme décrit dans le rapport.**

Chris Swail, directeur, Planification de l'O-Train, Direction générale des transports, et Isabelle Jasmin, trésorière adjointe, Direction générale des services organisationnels, donnent une présentation PowerPoint détaillée, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Les intervenants suivants s'adressent au comité plénier au sujet de l'attribution du contrat pour l'Étape 2 du train léger d'Ottawa et de questions connexes. Les personnes dont le nom est suivi d'un astérisque (*) ont aussi déposé des observations écrites; ces documents sont conservés au greffe municipal.

1. Mark Laroche*, président-directeur général, Administration de l'aéroport international d'Ottawa, se dit favorable au projet et souligne l'importance de la correspondance avec l'aéroport, dont l'aéroport est partenaire et contributeur.
2. Catherine Callary, vice-présidente, Développement de la destination, Tourisme Ottawa, appuie le projet, lequel contribuera aux mesures prises par Tourisme Ottawa pour présenter la Ville d'Ottawa comme une destination de choix pour les visiteurs.
3. Claude Brulé, vice-président principal à l'enseignement, Collège Algonquin, se montre favorable au projet et se réjouit de ses retombées considérables sur les étudiants et le personnel du Collège Algonquin ainsi que sur la communauté dans son ensemble. Il souligne également les effets positifs du partenariat entre le Collège et la Ville concernant la station Algonquin.
4. Lise Bourgeois, présidente-directrice générale, La Cité, appuie le projet et souligne son importance pour l'établissement. Elle aimerait que la future station Trim, qui desservira le campus Orléans, soit nommée en l'honneur de La Cité.
5. John Harrison, Eastern Ontario and Western Quebec Building and Trades Council, se montre favorable au projet et se réjouit de ses retombées économiques durant et après les travaux.
6. Guy Annable émet des réserves quant au soumissionnaire privilégié pour le projet de prolongement de la Ligne Trillium et fait part de ses préoccupations concernant le manque de données publiques sur les critères et la méthode de notation pour l'attribution du contrat et concernant le fait que certaines stations ne sont pas adaptées aux conditions météorologiques canadiennes.
7. Ian Faris, président, Ottawa Board of Trade, appuie le projet de prolongement du train léger et se réjouit de ses retombées sur la croissance économique et sur la capacité des entreprises ottaviennes à attirer et à maintenir en poste des

employés qualifiés. Il demande qu'un angle économique soit adopté pour la planification du prolongement futur vers les quartiers de Kanata et de Stittsville.

8. Veronica Farmer, Kanata North Business Association, se dit favorable au projet et insiste sur l'importance d'améliorer la connexion entre le réseau de transport en commun et les entreprises de Kanata-Nord.
9. Paul Black, Fotenn Consultants inc., au nom de Morguard Investments et du Richcraft Group*, propriétaires des terrains situés au 1424, chemin Earl Armstrong, s'oppose à la proposition d'élévation du chemin Limebank au-dessus du couloir ferroviaire proposé et demande qu'un autre plan soit élaboré.
10. Alex Cullen*, au nom de la Fédération des associations civiques, recommande que la Ville d'Ottawa revoie la grille tarifaire du transport en commun pour maximiser le nombre d'usagers et ainsi atteindre son objectif de part modale des transports en commun. Au nom de la Belltown Neighbours' Association et des associations communautaires du secteur de Lincoln Fields, M. Cullen veut s'assurer que la conception de la station Lincoln Fields prévoit l'intégration de cette dernière aux grands aménagements alentour dans le cadre d'un processus de planification secondaire.
11. Kathryn Moore, directrice des relations gouvernementales, Université d'Ottawa, se dit favorable au projet et souligne son importance pour l'Université d'Ottawa et pour la connexion des établissements d'enseignement postsecondaire de la ville. Elle met en avant la participation de l'Université d'Ottawa à l'Étape 1 du projet et réitère la volonté de l'établissement de participer à l'Étape 2 au moment voulu.
12. Trevor Haché*, Healthy Transportation Coalition, fait part de ses préoccupations concernant le processus, le modèle de partenariat public-privé (PPP), la responsabilisation, l'équité et les répercussions des changements climatiques, et recommande que l'on trouve d'autres options de financement des transports en commun. Il ajoute qu'il manque un passage pour piétons sécuritaire au croisement de la station Bayshore sur le croissant Woodridge.
13. Miranda Gray* s'oppose à l'attribution du contrat pour le projet de prolongement de la Ligne Trillium et se dit favorable au prolongement de l'axe est-ouest de la Ligne de la Confédération. Elle émet également des réserves sur plusieurs aspects liés à la mobilité, notamment sur le manque de places de stationnement pour vélos et sur la conception des stations.
14. J. P. Unger s'oppose à l'attribution du contrat telle qu'elle est proposée. Il fait part de ses préoccupations concernant le processus, la transparence, les délais et les

coûts du projet de prolongement de la Ligne Trillium et émet des réserves quant au soumissionnaire privilégié. Il se dit également inquiet du manque de financement pour l'entretien des autres actifs de la Ville.

15. Geoffrey Sharpe fait part de ses préoccupations concernant le petit nombre de consultations publiques, la hausse des coûts du projet, le manque de fiabilité des services de transport en commun existants et le retard pris à l'Étape 1. Il demande si la province a confirmé son engagement de contribution au projet.
16. Anthony Friend, Action Côte-de-Sable, appuie le projet. Bien que celui-ci soit né de l'étalement urbain et qu'il profite aux banlieues nées, il présente aussi des avantages pour les quartiers du centre-ville, qui bénéficieront de la réduction du nombre d'automobiles provenant de l'extérieur de la ville.
17. Toon Dreessen, Architects DCA, croit à la nécessité de prolonger le train léger, mais fait part de ses préoccupations concernant le processus, le manque de temps donné au Conseil pour prendre sa décision et l'utilisation du modèle PPP, qui entraîne notamment une hausse des coûts et une perte de contrôle.
18. Amit Sanyal se demande pourquoi le budget et les délais ne peuvent pas être respectés, alors qu'ils l'ont été pour des projets semblables ailleurs. S'il est globalement satisfait du réseau de transport en commun d'Ottawa, il se dit néanmoins préoccupé par les problèmes de verglas et de déneigement en hiver.

Le Comité reçoit également les observations écrites suivantes en vue de leur examen par le comité plénier. Des copies sont conservées au greffe municipal :

- a) Observation écrite du 27 février 2019 présentée par Benoit-Antoine Bacon, président et vice-chancelier, Université Carleton;
- b) Observation écrite du 27 février 2019 présentée par Monica Patten et Ian McConnachie, Association communautaire de Crystal Beach/Lakeview;
- c) Observation écrite du 26 février 2019 présentée par Margaret Knowles, vice-présidente principale de l'aménagement, Morguard Investments Limited;
- d) Observation écrite du 26 février 2019 présentée par Bruce Lindsay et Penelope Gould;
- e) Observation écrite du 4 février 2019 présentée Paul Baldwin.

À la suite des interventions et des questions au personnel pendant la séance du comité plénier, le Conseil PRÉSENTE et RENVOIE le rapport à la réunion du Conseil du mercredi 6 mars 2019.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ORGANISATIONNELS

**2. MIS À JOUR DU PLAN FINANCIER À LONG TERME DU
TRANSPORT EN COMMUN**

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil municipal prenne connaissance de ce rapport.

Ce point est examiné en comité plénier conjointement au point 1 ci-dessus.

À la suite des interventions et des questions au personnel pendant la séance du comité plénier, le Conseil PRÉSENTE et RENVOIE le rapport à la réunion du Conseil du mercredi 6 mars 2019.

MOTION DE CLORE LA RÉUNION ET DE RENDRE COMPTE

MOTION NO 8/4

Motion du conseiller A. Hubley
Appuyée par le conseiller M. Luloff

Que le Comité plénier lève la séance et fasse rapport au Conseil municipal.

ADOPTÉE

MOTION DE DÉPÔT ET DE RENVOI

MOTION NO 8/5

Motion du conseiller A. Hubley
Appuyée par le conseiller M. Luloff

Que le rapport du directeur général, Direction générale des transports, intitulé « Attribution du contrat de l'Étape 2 des projets de train léger sur rail d'Ottawa et questions connexes », et le rapport de la directrice générale des Services organisationnels intitulé « Mise à jour du plan financier à long terme du transport en commun », soient déposés et soumis à l'examen subséquent du Conseil lors de sa réunion ordinaire du 6 mars 2019.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT DE RATIFICATION

MOTION NO 8/6

Motion du conseiller A. Hubley
Appuyée par la conseillère L. Dudas

Que le règlement suivant soit lu et adopté :

Règlement ratifiant les délibérations du réunion extraordinaire du Conseil du 27 février 2019.

ADOPTÉE

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Conseiller S. Menard

-Pouvez-vous envoyer aux conseillers les évaluations détaillées des risques utilisées pour justifier ce type d'approvisionnement – et les méthodes d'évaluation employées – ainsi que le rapport de la vérification par un expert indépendant des résultats de ces évaluations?

-Pouvez-vous envoyer aux conseillers l'examen de l'option publique qui, selon vos dires, a été étudiée?

-Pouvez-vous envoyer aux conseillers le contrat qui doit être signé par les deux promoteurs?

-Pouvez-vous nous envoyer une comparaison du coût des voitures de train qu'Ottawa achète et du coût des voitures achetées par d'autres villes, notamment Calgary pour son nouveau TLR?

-Pouvez-vous nous envoyer des précisions sur les modalités de paiement de dommages-intérêts dans l'éventualité d'une entrée en service retardée?

-Pouvez-vous nous envoyer les estimations de l'achalandage prévu et les hausses tarifaires prévues basées sur 2,5 % pour les 10 prochaines années?

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 18 h 48.

GREFFIER

MAIRE